



CULTIVONS LES RÉUSSITES

Bienvenue

Réunion de Pré-rentrée

06/07/2022

- **Mme DUHAMEL: Directrice adjointe**



CULTIVONS LES RÉUSSITES

Point Administratif

Mme FOURMESTRAUX

Point Dérogatoire pour les nouveaux entrants

Mr BAYARD :Responsable pédagogique



LE STAGE

- ➔ Doit répondre aux exigences pédagogiques de la formation suivie –le stage fait partie intégrante de la formation (pas de stage = pas de formation)
- ➔ Exigences pédagogiques pour la recherche de stage :

Trimestre	Semaine N°	Périodes		CGEH
				Formatio
	32	9/8/21	au 13/8/21	
	33	16/8/21	au 20/8/21	
	34	23/8/21	au 27/8/21	
1 ^{er} Trimestre	35	30/8/21	au 3/9/21	#MMJV
	36	6/9/21	au 10/9/21	LMMJV
	37	13/9/21	au 17/9/21	Stage 1
	38	20/9/21	au 24/9/21	Stage 1
	39	27/9/21	au 1/10/21	LMMJV
	40	4/10/21	au 8/10/21	Stage 1
	41	11/10/21	au 15/10/21	Stage 1
	42	18/10/21	au 22/10/21	LMMJV
	43	25/10/21	au 29/10/21	
	44	1/11/21	au 5/11/21	Stage 1
	45	8/11/21	au 12/11/21	Stage 1
	46	15/11/21	au 19/11/21	LMMJV
	47	22/11/21	au 26/11/21	LMMJV
	2 nd Trimestre	48	29/11/21	au 3/12/21
49		6/12/21	au 10/12/21	LMMJV
50		13/12/21	au 17/12/21	Stage 1
51		20/12/21	au 24/12/21	
52		27/12/21	au 31/12/21	
1		3/1/22	au 7/1/22	Stage 1
2		10/1/22	au 14/1/22	LMMJV
3		17/1/22	au 21/1/22	LMMJV
4		24/1/22	au 28/1/22	Stage 1
5		31/1/22	au 4/2/22	LMMJV
3 ^{ème} Trimestre	6	7/2/22	au 11/2/22	Stage 1
	7	14/2/22	au 18/2/22	
	8	21/2/22	au 25/2/22	Stage 1
	9	28/2/22	au 4/3/22	Mobilité
	10	7/3/22	au 11/3/22	Stage 2
	11	14/3/22	au 18/3/22	LMMJV
	12	21/3/22	au 25/3/22	Stage 2
	13	28/3/22	au 1/4/22	#MMJVS
	14	4/4/22	au 8/4/22	Stage 2
	15	11/4/22	au 15/4/22	Stage 2
16	18/4/22	au 22/4/22		
17	25/4/22	au 29/4/22	Stage 2	
18	2/5/22	au 6/5/22	Stage 2	
19	9/5/22	au 13/5/22	LMMJV	
20	16/5/22	au 20/5/22	Stage 2	
21	23/5/22	au 27/5/22	LMMJ#	
22	30/5/22	au 3/6/22	Stage 2	
23	6/6/22	au 10/6/22	#MMJV	
24	13/6/22	au 17/6/22	Stage 2	
25	20/6/22	au 24/6/22	LMMJV	
26	27/6/22	au 1/7/22	Stage 2	
27	4/7/22	au 8/7/22	Stage 2	

2nd CGEH :
STAGE n°1

- Ecuries de concours
- Centre équestre
- Pension-Valorisation

2nd CGEH :
STAGE n°2

- Ecuries de concours
- Centre équestre
- Pension-Valorisation

CGEA Toutes espèces
on Initiale
#MMJV
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJ#
Stage 1
LMMJV
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
LMMJV
Stage 1
Stage 1
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
#MMJVS
Stage 2
Stage 2
Mobilité
Stage 2
LMMJV
Stage 2
LMMJ#
Stage 2
#MMJV
Stage 2
LMMJV
Stage 2
Stage 2

2nd CGEA : Support
Agricole
STAGE n°1

- Exploitation
POLY-CULTURE
ELEVAGE



2nd CGEA : Support Equin
STAGE n°1

- Elevage Equin
- Ecuries de concours
- Centre équestre



2nd CGEA : Support
Agricole
STAGE n°2

- Exploitation
POLY-CULTURE
ELEVAGE



2nd CGEA : Support Equin
STAGE n°2

- ELEVAGE EQUIN
OBLIGATOIRE (au
moins 3 poulinières)





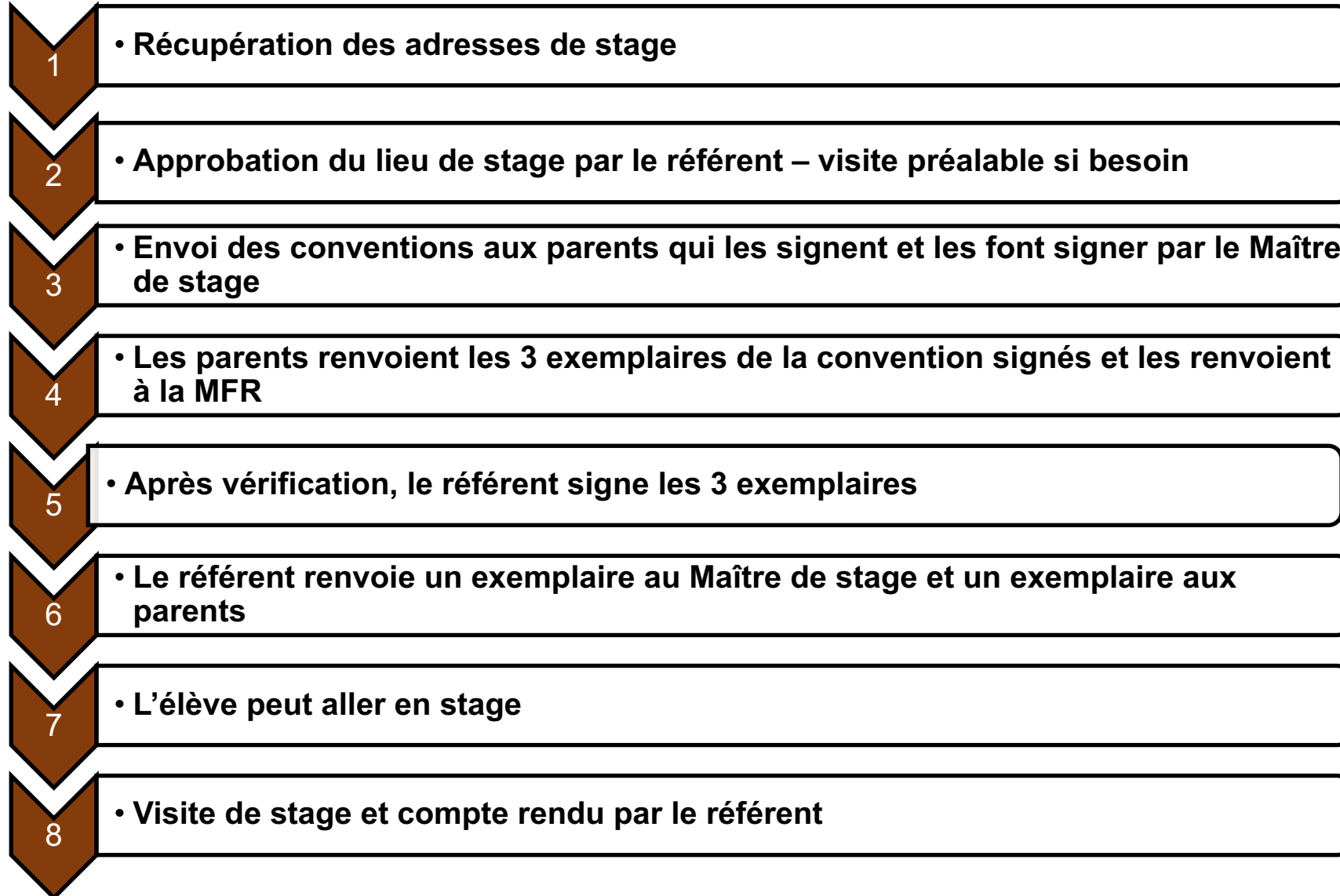
LE STAGE

→ Est suivi par un moniteur référent à contacter en cas de question: il assure la rédaction des conventions, la communication avec le M de S (visite, tél, courrier) et corrige le travail d'alternance



Le moniteur référent se réserve le droit d'imposer un changement de stage pour des questions de sécurité ou pédagogiques

IL EST INTERDIT D'ALLER EN STAGE SANS CONVENTION



LA CONVENTION DE STAGE

Elle fixe:



les jours: respecter les dates impérativement
attention: stage du lundi au vendredi, OU du mardi au samedi
la convention ne couvre pas la présence en stage le dimanche (en cas d'accident)



les horaires: semaine de 35 heures - ils sont fixés par le maître de stage
semaine de 32 heures pour les – 15 ans




les tâches confiées au stagiaire sont définies entre la MFR et le maître de stage

LES CHANGEMENTS (horaires, jours) doivent être signalés au préalable au référent
et doivent faire l'objet d'un avenant dans la convention

LES ABSENCES EN STAGE

 **en cas de maladie:** téléphoner au MdeS et à la MFR, **et** fournir le certificat médical dans les 48 h au MdeS et à la MFR

 **pour des raisons personnelles:** après autorisation du MdeS et du référent MFR, et signature d'un écrit
(possibilité d'envoi par mail)

 **pour des obligations liées à l'établissement:** le moniteur référent envoie un écrit au MdeS



CULTIVONS LES RÉUSSITES

LA SECURITE EN STAGE

Le stage est une situation professionnelle à risque

LES RISQUES GENERAUX:

électricité – port de charges – glissades – chutes - poussières – produits chimiques – machine (avec rotation) – engin agricole

LES RISQUES SPECIFIQUES: liés aux animaux

Écrasement – chutes – coups – contact avec animal malade – utilisation de produits médicamenteux

LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Par des Equipements de Protection Individuelle:

chaussures de sécurité – casque : apportés par le stagiaire, pour une adaptation maximale
financement possible par la carte HDF + 20€ sur preuve d'achat par la MFR (pour les chaussures ou bottes uniquement)
gilet de protection – lunettes de protection – masques- gants: fournis par le maître de stage

Par une formation à la sécurité: dispensée par
La MFR: la 1^{ère} semaine de formation

Le Maître de stage: le 1^{er} jour du stage
L'élève signe un document attestant avoir reçu cette formation



CULTIVONS LES RÉUSSITES

Site : <http://www.mfr-le-cateau.fr/>

rubrique: aide au maître de stage

- aide pour le document unique
- formation à la sécurité
- les situations à risques – leur prévention

Formation à la sécurité

FICHE D'ACCUEIL

Thèmes abordés

Description de l'entreprise ou de l'exploitation

- Les différents bâtiments.
- La localisation des vannes d'eau et de gaz, du tableau électrique, du téléphone et des numéros utiles (voisins, vétérinaires, ...).
- L'organisation de l'entreprise.
- Les différentes activités.
- Le fonctionnement de l'entreprise et des règles de vie commune.

Dispositions obligatoires en matière de sécurité

- Présentation et commentaires du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Les accidents du travail, les maladies professionnelles...

Les équipements de protection individuels (EPI)

- L'utilité des EPI.
- L'obligation en ce qui concerne le port des EPI.
- La présentation, la méthode d'utilisation et l'entretien des EPI (à l'aide de la notice d'instruction en français).

Les risques liés à l'exécution du travail

- Les risques généraux (circulation des engins et des personnes, incendie, électricité...).
- Les conditions d'exécution.
- Les risques spécifiques, les procédures et les modes opératoires en fonction des risques.

Les conduites à tenir

- En cas d'accident ou d'intoxication (affichage des n° d'urgence).
- En cas d'incendie ou d'alerte.
- La présence des moyens de secours (trousse de secours, extincteur...).
- Les instructions en cas de sinistre.

Je soussigné(e)

.....

Né(e) le

Employé(e) de

En tant que

A partir du

Certifie avoir reçu une formation à la sécurité,

le

À

Dispensée par

Date :

Signature :

PS IMPRIMERIE St-Jean de Verpey (03)



CULTIVONS LES RÉUSSITES

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Tout accident en stage est considéré comme un accident du travail et bénéficie d'une couverture par la MSA – Les accidents en dehors des jours et des horaires définis sur la convention ne peuvent pas être couverts par la procédure ci dessous

Le Maître de stage ou les parents

contacte la MFR, sous 48 heures

remplit la feuille bleue (feuille de soins) annexée au carnet de liaison

présente cette feuille à chaque praticien (hôpital, docteur....)

demande un certificat initial d'arrêt de travail

à la fin des soins, renvoie la feuille et le certificat initial à la

MSA

La MFR établit la déclaration accident du travail



CULTIVONS LES RÉUSSITES

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses	Réponses
Comment fonctionne la bourse au mérite ?	La bourse au mérite ne concerne que les jeunes éligibles aux bourses nationales ayant eu une mention bien ou très bien au DNB, il faut donc envoyer au secrétariat de la MFR en plus du dossier de demande de bourses le relevé de notes de l'examen.
Comment fonctionne la prime d'équipement ?	Elle est accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en BAC PRO. Et est incluse dans le montant de la bourse initiale accordée.
Les stages à l'étranger sont-ils possibles ?	Oui tout à fait, le jeune est couvert par une convention européenne, éditée par la MFR
En CGEH les stages en écuries de propriétaires sont-ils acceptés ?	Oui après validation par le référent de stage du jeune.
Avez-vous des adresses de stages ?	Oui la MFR possède une base de données des maîtres de stage récurrents.
La communication famille/référent de stage est-elle possible ?	Oui par téléphone, mail ou via l'IENT de la Mfr.
Est-ce que la famille doit prendre une assurance spécifique ?	Oui en plus de sa responsabilité civile, les familles peuvent si elles le souhaitent adhérer à une assurance scolaire de base.
Peut-on travailler le dimanche ?	Le jeune doit avoir légalement deux jours de repos consécutifs par semaine de stage. Ainsi le travail le dimanche n'est pas couvert par la convention de stage.
Est-ce que les transfrontaliers doivent prendre une licence FFE ?	Non il n'y a pas d'obligation légale.
Que faire si le médecin refuse de faire un certificat médical ?	Si le jeune est absent pour maladie, il faut absolument fournir à la MFR un certificat médical dans les 48heures. Auquel cas l'absence sera considérée comme injustifiée, et dans le cas d'un examen CCF la note de 0 sera attribuée au candidat.
Où trouver des chaussures de sécurité ?	Dans de nombreux magasins d'équipements , jardinerie , ...
Doit-on continuer à prendre des cours d'équitation dans le centre équestre actuel du jeune ?	Non, c'est au bon vouloir de la famille et du jeune mais il n'y a pas d'exigence pédagogique.
Est-il obligatoire de monter à cheval sur la structure ?	Oui pour les jeunes inscrits en filière CGEH
Où trouver les objectifs pédagogiques des stages ?	Dans la convention de stage.
L'assurance de la MFR couvre-t-elle les jeunes en Belgique ?	Oui
A qui doit-on fournir le certificat médical en cas d'absence du jeune ?	Au maître de stage et au secrétariat de la MFR.
Les jeunes sont-ils couverts sur les trajets Domicile-stage ?	Oui dans le bon respect des horaires fixés par la convention de stage.
Un jeune peut-il rester en stage toute une année sur la même structure de stage ?	Oui sous réserve de rémunération du stagiaire par l'entreprise. (À échanger avec le référent du jeune).

QUESTIONS - réunion de pré-rentrée

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que le stage peut se faire à l'étranger (ex : Belgique) ?	- Oui, mais la convention de stage sera différente, c'est une convention internationale.
Comment fait-on pour les 1 ^{ère} qui commencent par le stage ?	- Les nouveaux arrivants en classe de 1 ^{ère} ne commencent pas par le stage. Ils commenceront par la première période d'école et commenceront le stage après cette période.
Est-ce que l'élève peut aller en stage s'il ne monte pas à cheval ?	- Oui, s'il y a d'autres activités (élevage, soins, ...)
Pourquoi la MSA fait partie des conventions de stage ?	- La MSA, par le biais de la MFR, assure le stage.
Est-ce possible pour le jeune de partir aider le maître de stage en concours à l'étranger ?	- Le weekend, les parents en sont responsables et donnent l'autorisation.
Est-ce que le dimanche, la licence FFE fait foi si accident ?	- Oui, mais si accident, il faut donner la carte vitale du jeune car non pris en compte par les conventions (dimanche étant un jour non travaillé pour les jeunes)
Est-ce que les jeunes peuvent conduire des engins agricoles ?	<ul style="list-style-type: none">- Tout dépend de l'engin.- Les Bobcats, manitous et télescopiques sont soumis à la CASES.- Pour les machines dangereuses (=rotation avec prise de force), la conduite est soumise à une dérogation. Le maître de stage qui remplit cette dérogation machine dangereuse obtient celle-ci pour 3 ans pour l'ensemble de l'entreprise.- Les tracteurs agricoles sans outils branchés peuvent être conduits mais pour les moins de 16 ans, pas sur la route.- Une hydrofourche est considérée comme machine dangereuse.
Que prendre comme assurance scolaire ?	- La MSA, par le biais de la MFR, couvre tout accident en stage. Pour l'école, il suffit d'une assurance scolaire classique (elle ne couvrira pas les accidents en stage).
Quelles fournitures scolaires pour les 1 ^{ère} ?	- (pour les 2 ^{ndes} , la liste se trouve sur le site rubrique « aide aux familles »)

	<ul style="list-style-type: none"> - Classeur ou trieur selon le fonctionnement du jeune. La liste reste la même que pour les 2^{ndes}.
Comment fonctionne la navette de Caudry-MFR ?	<ul style="list-style-type: none"> - La navette est à Caudry à 9h15. Pour le premier jour, prévoir 2€ pour la navette. Ensuite, il faut donner 10€ en liquide au secrétariat pour recevoir une carte de transport. Une fois les trajets épuisés, il faut retourner au secrétariat avec 10€ pour ajouter des nouveaux trajets. Le vendredi, la navette est à 16h45 devant la MFR. Les élèves collés n'ont pas de navette. - Il ne faut pas hésiter à demander au chauffeur le premier jour s'il s'agit bien de la navette pour la MFR. - Les deux premières semaines, les élèves de 2^{nde} sont parrainés par les terminales. Ils pourront donc les accompagner jusqu'à la navette le vendredi soir pour leur montrer.
Comment ça se passe pour la carte de train ?	<ul style="list-style-type: none"> - La carte se fait comme au collège pour les transports.
A quelle heure commencent les cours ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les cours commencent à 10h le lundi.
Les internes doivent-ils arriver plus tôt ?	<ul style="list-style-type: none"> - Non, les valises sont stockées dans une salle et sont mises à l'internat le lundi soir.
Comment fonctionne l'internat ?	<ul style="list-style-type: none"> - L'appel se fait à 18h15 après les cours. Pour les 2^{ndes}, il y a une heure d'étude le lundi (18h15-19h15), le repas à 19h15 tous les soirs. A 20h15, il y a une heure d'animation. Le mardi : 1h d'étude. Le mercredi : veillée libre. Le jeudi : 2h d'étude pour pouvoir réviser pour les 2h de DS du vendredi après-midi. Même durant les veillées libres, il est possible d'ouvrir une salle pour réviser si besoin.
Est-il possible de prendre un ordinateur portable ?	<ul style="list-style-type: none"> - Seuls les élèves avec notification MDPH peuvent prendre leurs cours sur un ordinateur. Il est possible de prendre son ordinateur pour travailler le soir mais pas dans les chambres. Les téléphones portables doivent être éteints ou en silencieux et posés sur le bureau du moniteur pendant les cours. Il est possible d'utiliser son téléphone portable pendant les temps libres mais plus après

	l'extinction des feux (22h15). Si le téléphone n'est pas déposé sur le bureau en début du cours ou utilisé après l'extinction des feux, il est confisqué jusqu'au vendredi.
Les élèves ont-ils accès à la Wifi ?	- Pas d'accès WIFI pour les jeunes.
Quel est le matériel d'équitation nécessaire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les semaines, affaire de sport (jogging, legging, t-shirt de sport, baskets de sport) - Douche possible après le sport (être à l'heure au cours d'après) - Pantalon boots ou chaps bombe ... 1 seul pantalon - Airbag si besoin
Combien de fois montent les élèves de 2 ^{nde} ?	- Sur l'IENT, du profil parent, il est possible de voir les notes, les devoirs et le planning est disponible le vendredi soir pour la semaine suivante. Vous pouvez voir sur ce planning si la tenue d'équitation est nécessaire pour la semaine.
Comment ça se passe pour le matériel à l'internat ?	- Tout le matériel scolaire doit être repris le weekend ainsi que les affaires personnelles. Seules les couettes et les oreillers peuvent rester dans le local prévu.
Quel est le matériel nécessaire pour l'internat ?	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut oreiller, couette, drap house, taie d'oreiller, housse de couette, ... - Une tenue correcte est obligatoire (minimum t-shirt et short)
La réunion d'information le jour de la rentrée est pour qui ?	- Les parents et les jeunes. Vous aurez le règlement, les informations de l'année, ...
A quelle heure les élèves peuvent-ils arriver le lundi matin ?	- Il est possible d'arriver avant le lundi, l'école ouvre aux alentours de 8h00 le lundi et il est possible de rester un peu plus tard le vendredi, l'école ferme aux alentours de 18h. Si le train, le bus ou le transport arrive tôt ou part tard, les élèves peuvent rester dans l'établissement.
Quand aurons-nous le certificat de scolarité ?	- Il sera donné à la rentrée.
Comment fait-on pour la demande de transport en train ?	- Par internet. Sinon appeler le secrétariat pour qu'on puisse vous aider.
Quelle gare pour la MFR ?	- Il faut bien vérifier que le bus arrive à la gare ferroviaire (gare en face de la MFR) et non à la gare routière.

Pour les langues, si les élèves n'ont jamais fait d'espagnol, comment faire ?	- L'Espagnol est une option, seuls les points au-dessus de 10 compte pour l'examen. Les bases sont revues dès le début de l'année. Pas d'inquiétude si les élèves n'en ont pas fait au collège.
Est-ce possible de faire le stage 1 en élevage et le stage 2 en centre équestre ?	- Non, seul le stage 1 peut être fait en centre équestre. La période du stage 2 est idéale pour l'élevage.
Et si on ne trouve pas de lieu de stage ?	- L'école a un carnet d'adresses pour vous aider dans votre recherche si besoin.
Et si l'élève a 15 ans en fin d'année ?	- A 15 ans, il faudra faire un avenant à la convention et modifier les horaires. Il faut le préciser au moniteur référent.
Et si le maître de stage a besoin de l'élève un jour d'école ?	- L'élève n'est pas assuré sur le lieu de stage pendant les semaines d'école.
Quels sont les travaux interdits ?	- Contact avec animal mort, produits phytosanitaires, ...
Chaussures ou bottes de sécurité ?	- Chaussures ou bottes, peu importe tant qu'elles protègent de l'écrasement.
Est-il obligatoire d'avoir plusieurs espèces sur la structure ?	- Non, en 1 ^{ère} CGEA toutes espèces, il peut n'y avoir qu'une seule espèce (bovin, caprin, ovin, ...)
Les cultures sont-elles obligatoires sur les lieux de stage ?	- Pour le premier stage, ce n'est pas obligatoire.
Quels vêtements pour les TP ?	- Bottes ou chaussure de sécurité PROPRES, combinaison, ...
Comment se passe le réveil à l'internat ?	- Le lever se fait à 6h30, le petit-déjeuner se passe jusque 7h15 et les élèves ont jusque 8h00 pour faire leur service.
Y a-t-il des bulletins trimestriels ?	- En décembre, il y a une remise de bulletin du premier trimestre. Le bulletin du deuxième trimestre est envoyé par courrier. Il y a une dernière remise de bulletin au troisième trimestre.
Comment ça se passe pour les traitements ?	- Il nous faut le traitement et l'ordonnance. L'élève gère avec le veilleur de nuit son traitement.

	<ul style="list-style-type: none">- Si l'enfant est malade, les parents viennent rechercher les enfants pour les soigner.- Si l'enfant est blessé, il part avec les pompiers et les parents viennent les chercher à l'hôpital où ils ont été déposés.
Quelle est la date de la rentrée ?	<ul style="list-style-type: none">- Pour les 2^{ndes}, ce sera le 30 août à 10h.
Combien sont-elles dans les chambres ?	<ul style="list-style-type: none">- En moyenne, 6 par chambre.- Au début de l'année, les élèves sont par ordre alphabétique et par la suite, ils sont placés par affinités.